

SITUATION

Gilles MARCHAND organise une soirée dansante hors de chez lui pour fêter ses 18 ans et sa première embauche.

A partir de cette situation et de vos connaissances, répondre directement sur le sujet.

(1 point sera enlevé pour non respect des consignes).

- 1 - Gilles doit penser à effectuer diverses démarches pour bien préparer sa soirée.  
Lister 4 de ces démarches :

2 pts

-  
-  
-  
-

- 2 - Gilles établit le budget nécessaire à sa soirée. Il possède un peu d'argent mis de côté et ses parents lui ont promis de l'aider si besoin.

- 2.1. Nommer les deux composantes d'un budget :

1 pt

-  
-

- 2.2. Après avoir répertorié l'ensemble de ses frais, Gilles a prévu de louer la salle des fêtes de son village.

- 2.2.1. Indiquer l'endroit où Gilles doit s'adresser pour louer cette salle :

0,5 pt

3

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE		SESSION 200 0	
C.A.P. Secteur A - 13 JUIN B.E.P. <i>alimentation et industriel</i> <i>secteur A</i>		Epreuve : Vie Sociale et Professionnelle	
Coefficient { C.A.P. : 1 B.E.P. : }		Durée { C.A.P. 1 H B.E.P. }	Page 1/7

2.2.2. Le prix de la location de la salle est de 600 F par jour, or ce prix est ramené à la moitié pour les personnes habitant la commune. Gilles doit régler cette somme à l'ordre du TRESOR PUBLIC le 25 Juin 2000 à Moissac.  
Rédiger le chèque ci-dessous que les parents d'Eric lui ont confié.

**CA CRÉDIT AGRICOLE** CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE DOR DOGNE B.P.F.

10 avenue Foch BP809 - 24000 PÉRIEUX

PAYEZ CONTRE CE CHÉQUE NON ENDOSSABLE SAUF AU PROFIT D'UNE BANQUE, CAISSE D'ÉPARGNE OU ÉTABLISSEMENT ASSIMILÉ


A \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_\_ 20\_\_

COMPENSABLE A PÉRIEUX  
PAYABLE A  
REFFANES  
49 18 72 03

N° Compt. 00000517942

N° Cheque 0820943 Série 24 P

M. ou M<sup>me</sup> **MARCHANT René**  
Le Verdier  
24 660 MOISSAC.



\*0820943 \*079416309708\* 000000517942

2.2.3. Préciser pourquoi le chèque est déjà signé.

0,5 pt

3 - Gilles demande conseil auprès de ses parents pour préparer le buffet. Il propose ceci :

- \* charcuteries et viandes froides
- \* chips
- \* pops-corns caramélisés
- \* pâtisseries diverses
- \* sodas

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE	SESSION 2000
<b>C.A.P.</b> Secteur A - 13 JUIN - <b>B.E.P.</b>	<b>Epreuve :</b> Vie Sociale et Professionnelle
Coefficient { C.A.P. : 1 B.E.P. : 1	Durée { C.A.P. 1 H B.E.P. 1 H } Page 2/7

3.1. Cocher dans le tableau ci-dessous (une seule croix par ligne) le principal composant alimentaire pour chaque élément du buffet.

Composant Alimentaire Eléments du buffet	PROTIDES	LIPIDES	GLUCIDES	VITAMINES	ELEMENTS MINERAUX	EAU
Charcuteries						
Viandes froides						
Chips						
Pops-corns						
Pâtisseries						
Sodas						

3.2. Les parents de Gilles lui conseillent d'ajouter deux plats à son buffet pour améliorer l'équilibre alimentaire.

3.2.1. Proposer ces deux autres plats :

-

1 pt

-

3.2.2. Justifier vos deux propositions.

-

1 pt

-

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE		SESSION 200°	
C.A.P. Secteur A - 13 JUIN - <del>B.E.P.</del>		Epreuve : Vie Sociale et Professionnelle	
Coefficient { C.A.P. : 1 B.E.P. : }		Durée { C.A.P. 1 H B.E.P. }	Page 3/7

<b>GROUPEMENT INTERACADEMIQUE</b> <b>A.P.</b> <b>Secteur A - 13 JUIN -</b>		<b>officiant</b> { C.A.P. : 1 B.F.P. : }
<b>SESSION 2000</b>		<b>Epreuve :</b> Vie Sociale et Professionnelle
<b>Page</b> 4/7	<b>Durée</b> { C.A.P. 1 H B.F.P. : }	

4.1. Relever le taux d'alcool par litre de sang au delà duquel il est interdit de conduire. 0,5 pt

**L'alcool au volant des sanctions sévères**

Ce que vous encourez :

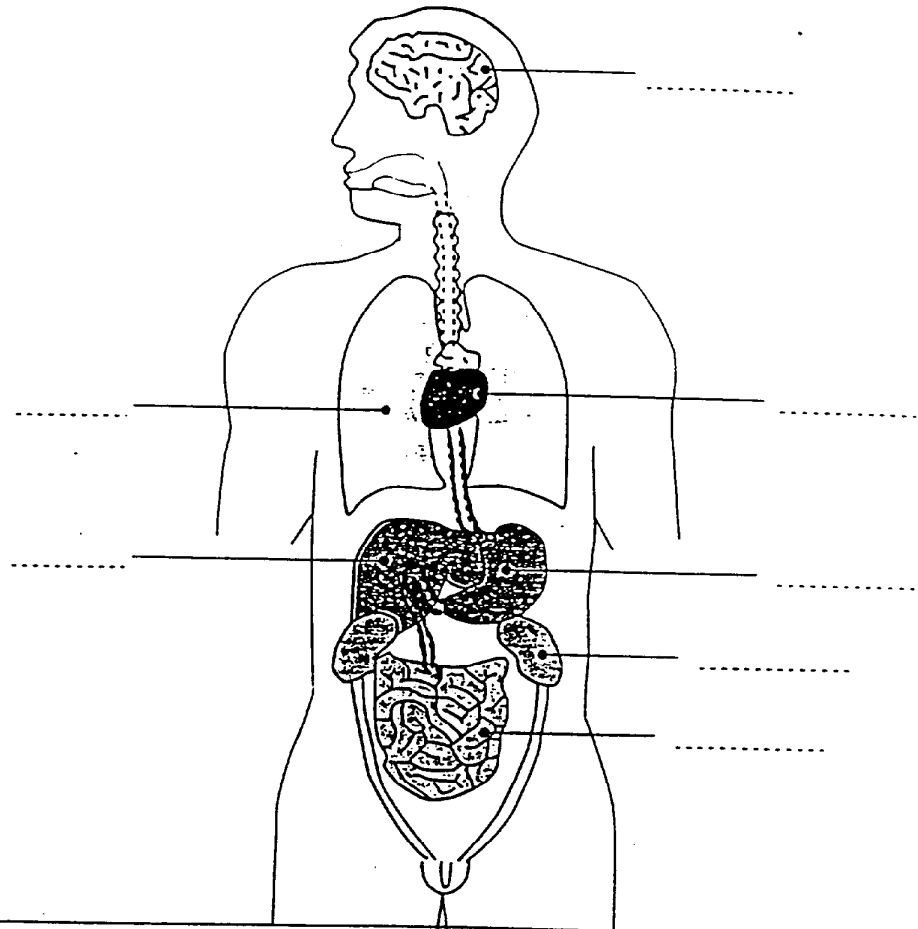
- Entre 0,5 g et 0,7 g d'alcool par litre de sang.
  - Amende forfaitaire de 900 F, majorée à 2 500 F si vous ne payez pas dans les trente jours.
  - Immobilisation du véhicule.
  - Retrait de 3 points du permis de conduire.
- Entre 0,7 g et 0,8 g d'alcool par litre de sang.
  - Retrait de 3 points du permis de conduire.
  - Immobilisation du véhicule.
  - Amende forfaitaire de 900 F.
  - Retrait de 3 points du permis de conduire.
  - Immobilisation du véhicule.
  - Retrait de 6 points du permis de conduire.
  - Suspension du permis de conduire pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans.
  - Amende pouvant aller jusqu'à 30 000 F.
  - Peine de prison pouvant atteindre deux ans après jugement du tribunal.
- A partir de 0,8 g d'alcool par litre de sang.
  - Retrait de 6 points du permis de conduire.
  - Suspension du permis de conduire pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans.
  - Amende pouvant aller jusqu'à 30 000 F.
  - Peine de prison pouvant atteindre deux ans après jugement du tribunal.

## L'alcool dans l'organisme

De la bouche, l'alcool passe dans l'estomac et dans l'intestin où il se diffuse d'autant plus rapidement que le titre de la boisson alcoolique est élevé. Si l'estomac est vide, l'alcool est absorbé rapidement.

L'alcool est conduit par le sang jusqu'au foie qui élimine 95 % de l'alcool ingéré, progressivement et à vitesse constante.

Au-delà d'une certaine quantité d'alcool, il y a « embouteillage » ; le foie ne peut accélérer son rythme de fonctionnement. L'alcool accumulé alors dans le sang se propage à tous les organes : cerveau, cœur, muscles, poumons, reins. 5 % de l'alcool peut être éliminé par les urines, la transpiration et la respiration.



(Doc. TECHNIPLUS CAP/BEP)

4.2. Légendez le schéma de ce document.

4.3. Proposer une attitude pertinente que peut adopter Gilles vis à vis de ses copains après lecture de l'article.

3,5 pt

1 pt

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE	SESSION 2000	
<b>C.A.P.</b> Secteur A - 13 JUIN - <b>B.E.P.</b>	Epreuve : Vie Sociale et Professionnelle	
Coefficient { <b>C.A.P.</b> : 1 <b>B.E.P.</b> :	Durée { <b>C.A.P.</b> 1 H <b>B.E.P.</b>	Page 5/7

5 - Quelques jours après sa virée, Gilles se rend au rendez-vous fixé par M. MOREL pour signer son contrat de travail.  
A l'aide de la lettre ci-dessous, répondre aux questions :

Document

RENAULT LE MANS



Monsieur Gilles MARCHAND  
Le Verdier  
24660 MOISSAC

PERIGUEUX le 1/06/2000

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous confirmer votre embauche dans notre société.

L'entreprise RENAULT représentée par Monsieur MOREL chef du personnel engage Monsieur MARCHAND Gilles en qualité de mécanicien monteur à l'atelier d'emboutissage du 1/07 au 31/08, en raison de l'absence de personnel en congés payés. *ok*

Conformément à la convention collective Métallurgie, Monsieur Marchand Gilles exercera les fonctions de mécanicien à l'indice hiérarchique 185.

En contrepartie de ses fonctions, Monsieur Marchand Gilles percevra une rémunération mensuelle brute de 7 600 F (sept mille six cent francs) pour un horaire hebdomadaire de 39 heures, et se réservera l'exclusivité de son activité professionnelle.

Le présent contrat ne deviendra ferme qu'à l'issue d'une période d'essai de 7 jours. Pendant cette période, le présent contrat pourra être résilié à l'initiative de Monsieur Marchand Gilles ou de la société RENAULT, sans indemnités, ni préavis.

Le présent contrat sera régi par les dispositions de la convention collective de la Métallurgie applicable au personnel de l'entreprise RENAULT, ainsi que par le règlement intérieur. Monsieur Marchand Gilles s'engage à se conformer aux instructions de la Direction concernant les conditions d'exécution du travail et à respecter les horaires de travail pratiqués dans l'entreprise. Monsieur Marchand Gilles déclare formellement n'être lié actuellement à aucune autre entreprise et s'engage à faire connaître sans délai toute modification postérieure à son engagement qui pourrait intervenir dans son état civil, sa situation de famille, son adresse.

Vous voudrez bien, pour accord, nous retourner le double de la présente revêtu de votre signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre Société, et vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Le salarié  
Gilles Marchand  
*lu et approuvé*  
*Marchand*

Le chef du personnel  
Philippe MOREL

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE

SESSION 2000

C.A.P.  
S.E.P.

Secteur A - 13 JUIN -

Epreuve :

Vie Sociale et Professionnelle

Coefficient { C.A.P. : 1

Durée { C.A.P. 1 H

Page

6/7

5.1. Nommer en toute lettre le type de contrat qu'a signé Gilles.

1 pt

-

-

5.2. Nommer les 2 parties signataires de ce contrat :

-

1 pt

-

5.3. Une période d'essai est prévue. Préciser son intérêt :

-

1 pt

5.4. Proposer un cas où l'employeur peut avoir recours à des contrats à durée déterminée (C.D.D.)

-

0,5 pt

5.5. Relever le nom de la convention collective dont dépendra Gilles :

-

0,5 pt

5.6. Expliquer le terme "préavis" :

-

1 pt

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE	SESSION 2000	
<b>C.A.P.</b> Secteur A - 13 JUIN - <b>B.E.P.</b>	Epreuve : Vie Sociale et Professionnelle	
Coefficient { C.A.P. : 1 B.E.P. : 1	Durée { C.A.P. 1 H B.E.P. 1 H	Page 7/7